

RECETTES TANNANTES... À MIJOTER!



L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC

JUIN 2011

Table des matières

INTRODUCTION	3
ÉLÉMENTS À DÉFINIR LE PLUS COLLECTIVEMENT POSSIBLE.....	4
1- DÉFINIR UNE REVENDICATION STRATÉGIQUE	4
2- DÉFINIR DES OBJECTIFS.....	4
3- DÉFINIR UNE DATE.....	5
4- DÉFINIR LA RÉGION OÙ SE DÉROULERA L'ACTION	5
5- DÉFINIR UN TYPE D'ACTION ET DES BALISES	5
TRAVAIL DE COMITÉS OU DE SOUS-COMITÉS :	7
1- MOBILISATION.....	7
2- CONNAÎTRE SES DROITS ET LES RISQUES.....	7
3- RECRUTER POUR L'ACTION TANNANTE	8
4- PRÉPARER L'ACTION TANNANTE	8
5- DÉFINIR LES RÔLES	9
6- PRÉPARER LE RASSEMBLEMENT OU MANIF D'APPUI	10
7- COMMUNICATION	10
8- ÉVALUATION.....	11
ANNEXE 1 : LES CATÉGORIES D' ACTIONS.....	12
ANNEXE 2 : EXEMPLES D' ACTIONS.....	14
ANNEXE 3 : EXEMPLES DE RÔLES CLÉS DANS UNE ACTION.....	15
ANNEXE 4 : ÉLÉMENTS À OBSERVER LORS DU REPÉRAGE DES LIEUX	17
ANNEXE 5 : EXEMPLE DE LETTRE DE CONSENTEMENT.....	18
ANNEXE 6 : EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE DE RECRUTEMENT	19
SOURCES ET RÉFÉRENCES	21

Les illustrations dans ce document visent à donner des exemples d'actions tannantes.

Introduction

Suite à l'organisation d'une première action tannante en tant que réseau des centres de femmes, plusieurs centres ont exprimé leur volonté d'être alimentés sur les apprentissages réalisés pendant l'organisation et le déroulement de l'action tannante. Cette action tannante était relativement novatrice par le fait qu'elle a tenté d'associer des pratiques de groupes de femmes et du réseau communautaire à des pratiques issues du mouvement antiautoritaire et de son fonctionnement par groupes affinitaires.

Attention lectrice! Ce petit guide est imparfait et vise à permettre aux centres et aux tables régionales de L'R des centres de femmes d'avoir un point de départ pour organiser des actions tannantes. Le comité « tannantes » espère que les expériences collectives futures réalisées par des centres de femmes permettront de le bonifier d'année en année.



Dans le cadre de la marche mondiale des femmes à Rimouski, les centres de femmes présentent leur intervention théâtrale « Atchoum! » pour revendiquer l'arrêt de la tarification en santé (Action symbolique légale, Québec, 2010).

Éléments à définir le plus collectivement possible

Pour que l'action appartienne à toutes et que plusieurs s'y reconnaissent et souhaitent s'y associer, il est important d'en définir les grandes lignes le plus collectivement possible (exemple : en assemblée générale).

1- Définir une revendication stratégique

Plusieurs aspects sont à prendre en considération pour développer une revendication stratégique :

➤ **Pas d'interprétation possible**

Votre revendication doit être formulée sans laisser d'espace à l'interprétation par des élus.

- Elle doit pouvoir être appliquée telle quelle (exemple : augmentation du salaire minimum à 10,85\$ de l'heure).
- Elle ne doit pas permettre à des élus de choisir comment la formuler en loi ou l'appliquer en fonction de leur propre idéologie, de leurs priorités ou de l'état des finances (exemple : la loi sur l'élimination de la pauvreté - loi 112 - a changé quand elle est tombée entre les mains des législateurs et non plus dans les mains des groupes qui la revendiquaient).

➤ **Avoir un effet immédiat sur les conditions de vie des gens**

Exemples : le retrait de la taxe santé, l'abolition des catégories aptes et non-aptés à l'aide sociale. L'application de ces mesures donne immédiatement plus d'argent aux personnes. Un squat donne un logement aux squatteurs et squatteuses.

➤ **Être claire, percutante, facile à comprendre**

Éviter de faire une liste d'épicerie de revendications et essayer de choisir une revendication par action. La formulation claire et percutante permet de diffuser plus facilement la revendication. De plus, les politicienNEs ou les autorités sont interpellés directement sur la question en ayant peu de chance de répondre à côté et d'utiliser une langue de bois.

➤ **Provoquer une brèche dans la logique du système**

N'importe quel mécanisme de fonctionnement d'un système capitaliste ou patriarcal ou militariste qui serait remis en question par l'action provoque une brèche dans le système. Exemples : un squat remet en question le principe du loyer et provoque une brèche dans le système capitaliste. Aller à l'encontre d'une logique individualiste, ou culpabilisante, ou psychologisante...

2- Définir des objectifs

En dehors de la revendication, il faut pouvoir établir un ensemble de buts qu'on veut atteindre à travers notre action et qui ne dépendent pas uniquement des élus et de leur volonté de répondre à nos revendications. Par exemple : renforcer les liens dans notre réseau, diversifier nos moyens d'action, démontrer que les centres

de femmes peuvent hausser le ton, permettre aux participantes d'exprimer leur ras-le-bol, démontrer notre colère de façon collective, être solidaires dans notre volonté de changement, élargir notre réseau, intégrer de nouvelles alliances ou membres, etc.

3- Définir une date

Cela facilite la mobilisation et la préparation de l'action. Une date anniversaire, commémorative ou symbolique peut faciliter la diffusion du message de l'action.

4- Définir la région où se déroulera l'action

Cela facilite également la mobilisation et l'organisation de connaître la région où se déroulera l'action. Des idées de lieux ou de cibles pourraient aussi être suggérées en AG en prenant soin de ne pas en souligner une ou l'autre comme la ou les favorites (sinon, il n'y aura plus de surprise dans l'action!)

Il pourrait aussi être décidé collectivement, si plusieurs régions manifestent leur intérêt à organiser une action tannante sur leur territoire, que plusieurs actions tannantes seront organisées dans plusieurs régions.

5- Définir un type d'action et des balises

Il est important de s'entendre en grand groupe sur les balises et sur les types d'action qu'on souhaite réaliser (action symbolique, action directe, action créative, désobéissance civile ou délinquante, etc. - voir annexe 1) et que l'ensemble du groupe soit à l'aise ou tout au moins solidaire avec la décision et s'engage à ne pas la dénoncer publiquement.

Exemple des balises définies par la CQMMF en 2010 :

- Sécurité des personnes (qui participent et qui sont témoins)
- Pas de bris de la propriété publique ni privée
- Pas de violence (pas d'armes)
- Information donnée à touTEs sur les risques associés à l'action
- Précision quant au support (notamment légal ou financier) qui sera assumé par certaines organisations (précisions des responsabilités des organisations)
- Limites de la circulation de l'information

L'R avait ajouté à ces balises le fait de mettre fin à l'action tannante dès le premier avertissement de la police. Les participantes à l'action restaient libres de décider individuellement et collectivement de poursuivre l'action. Cependant, L'R, en tant qu'organisme, n'était plus responsable de leur action puisqu'elles auraient outrepassé le mandat donné par le comité de coordination.

L'R avait également ajouté à ces balises le fait de ne pas déranger le grand public. Il est un peu paradoxal de vouloir faire une action « tannante » sans déranger personne, mais le réseau des centres de femmes tenait à ne pas décourager la

sympathie du grand public. Tout en continuant de tenir compte de la sécurité des personnes qui participent ou qui sont témoins de l'action, on peut se poser la question de la pertinence du maintien d'une telle balise.

Il est apprécié qu'une action propose plusieurs façons de s'impliquer :

- en fonction du risque et de la forme que chacune veut donner à son implication,
- en fonction de la situation géographique. Ainsi un groupe ou une personne peut s'impliquer localement dans sa région ou rejoindre une action nationale.



Rosa Parks a été la première personne à refuser de céder son siège à un blanc (Désobéissance civile, États-Unis, 1955)

Travail de comités ou de sous-comités :

1- Mobilisation

À qui s'adresse la mobilisation que nous voulons faire?

Quels groupes, quelles personnes doit-on et veut-on mobiliser?

La mobilisation ne s'invente pas à une semaine de préavis avant l'action. Plus un groupe aura travaillé à s'informer et à s'approprier une problématique, plus ce groupe sera motivé à passer à l'action. Ainsi, il est important que le travail de sensibilisation autour de la problématique ait été nourri depuis plusieurs mois. Il est encore mieux que le groupe parte directement des problèmes que ses membres vivent collectivement pour définir sa revendication, sa cible et son action.

Plus directement en lien avec l'action :

- Préparer un tract et /ou une affiche pour faire connaître la tenue d'une action tannante et interpeller les gens à participer à la manif d'appui (au moins 2 semaines avant l'action)
- Faire de l'affichage et diffuser dans nos réseaux par courriel, par téléphone, sur les blogues et listes militantes, etc.

2- Connaître ses droits et les risques

Les risques doivent être évalués collectivement et pris en compte dans le choix de l'action. Il est possible de prévoir plusieurs volets à l'action où chacune pourra s'impliquer en fonction du risque qu'elle est prête à prendre. Chaque groupe membre pourra aussi décider de son type d'implication pour lui-même. On peut essayer de départager les risques réels des risques perçus en groupe en s'informant auprès des personnes qui connaissent les lois et les pratiques policières. La consultation d'unE avocatE sympathique peut être pratique et permettre de mieux connaître les limites qu'un organisme doit mettre. Cela ne signifie pas que les individus qui participent à l'action sont liées par les mêmes engagements que l'organisme.

Il y a aussi des guides sur les droits comme *Surprise! On a des droits?!* (voir la section « sources et références ») Ça aide énormément que les participantes à l'action connaissent leurs droits et sachent quoi faire en cas d'intervention de la police, mais sans rendre ça plus épeurant que ça ne l'est réellement! Il faut souligner que les implications légales sont plus graves pour des personnes qui ne sont pas citoyennes québécoises ou qui ont déjà un dossier criminel (amendes, historique de drogues, etc.). Les limitations physiques et mentales peuvent avoir des conséquences sur le degré de risque que des personnes peuvent tolérer.

En prévision de l'action, choisissez 2 personnes responsables des relations avec la police et quelqu'une en charge du soutien légal si besoin est. Cette dernière peut être extérieure à l'organisme et organiser le soutien juridique en cas d'arrestation.

Elle aura besoin des noms et d'un numéro d'urgence pour chaque participante. Assurez-vous également que toutes les participantes à l'action ont sur elles le numéro d'un avocat que vous aurez informé au préalable de la tenue de votre action.

3- Recruter pour l'action tannante

- Lancer un appel à travers les membres de l'organisme.
- S'assurer que toute personne qui manifeste son désir de s'impliquer est digne de confiance et référée ou connue d'une personne que l'on connaît.
- Informer les personnes sur les implications logistiques et légales et les risques de leur participation à l'action. Leur laisser la possibilité de se retirer si elles le souhaitent.
- Prendre leurs coordonnées, les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence, l'information sur leur état de santé, leurs besoins spécifiques (voir annexe 6 pour un exemple de questionnaire de recrutement).
- Prendre des informations sur le type de rôle que la personne aimerait tenir pendant l'action. Si possible laisser choisir un rôle (voir annexe 2 pour les différents rôles à prévoir).
- Coordonner l'hébergement si nécessaire (l'hébergement chez d'autres participantes est peu coûteux et apprécié car il ressert les liens).

4- Préparer l'action tannante

Idéalement le sous-comité (3 ou 4 personnes maximum) qui fera le repérage sera celui qui établira les plans A, B et C et qui préparera le contenu de la journée pré-action.

➤ Repérage

- Partir des suggestions de cibles émises en grand groupe et y ajouter quelques pistes
- Se déguiser/se camoufler
- Vérifier la faisabilité du type d'action choisie par le grand groupe
- S'assurer que le lieu est accessible et visible pour le plus grand nombre possible (Visible de loin? Lieu passant ? Transport collectif ?)
- Vérifier le nombre de sorties et l'existence de sorties alternatives (voir annexe 4 pour plus d'éléments à évaluer lors du repérage)
- Vérifier l'accessibilité de toilettes et de point d'eau si l'action peut s'étirer
- Comptabiliser et repérer les gardes de sécurité, les caméras, les systèmes d'ouverture des portes, etc.
- Tester le fonctionnement des cellulaires à l'intérieur du lieu
- Choisir la cible qui est la plus sécuritaire possible
- Choisir la cible qui attirerait le plus la « sympathie » du grand public
- Prévoir un deuxième et un troisième lieu possible pour l'action

➤ Élaboration de scénario A, B et C

- En fonction du repérage, élaborer un plan qui permet de réaliser l'action choisie.
- Prévoir un plan A, B et C

- Rencontrer et préparer les personnes qui seront les premières à entrer sur le lieu de l'action (les éclaireuses) en leur exposant le plan d'action et les points clés du repérage
- Établir un minutage serré du déroulement de l'action
- Prévoir une action ultime au cas où les plans A, B et C ne fonctionnent pas. Cette action est du genre que la police ne peut pas empêcher (exemple : « die in » au milieu d'une rue)

➤ **Journée préparatoire à l'action**

- Rassembler toutes les personnes qui participent à l'action tannante dans un lieu convivial une fois que tous les scénarios sont prêts et minutés
- Si on décide de ne pas mentionner le lieu précis (seule l'équipe de repérage le connaît), donner au moins le plus d'info possible sur le type d'action choisie, sur les scénarios A, B, C, le déroulement, les issues de secours, les toilettes, etc.
- Rappeler les risques, les implications légales et juridiques de l'action (voir *Surprise! On a des droits?!* dans la section « sources et références »).
- Expliquer les étapes possibles de l'intervention de la police
- Échanger sur les limites de chacune : identifier clairement jusqu'où on est prête à aller en termes de risques physiques, légaux et juridiques.
- S'entendre sur ce qui détermine la sortie/ la fin de l'action. Les participantes peuvent décider individuellement de mettre fin à leur participation à tout moment (même si l'organisme donne un mandat, les participantes peuvent décider de se dissocier du mandat et d'agir à titre individuel)
- Faire des mises en situation
- Tisser des liens de confiance entre les participantes à l'action et avoir du plaisir ensemble
- S'assurer que tous les rôles clés sont distribués et que chacune est à l'aise avec son rôle

➤ **Logistique, bouffe et transport**

- Se procurer le matériel nécessaire à la réalisation de l'action incluant le déroulement et l'animation : corde, cellulaires, déguisements, matériel artistique... (voir dans la section « sources et références » *l'ABC de l'occupation* et le *Guerilla Kit* pour le matériel spécifique à certains types d'actions)
- Évaluer les besoins en nourriture et en eau si cela est nécessaire à l'action
- Se procurer et préparer la nourriture

5- Définir les rôles

Dans le feu de l'action, il est essentiel que chacune sache ce qu'elle a à faire et surtout qu'elle s'en tienne au rôle qu'elle aura choisi. Mieux les rôles sont définis et distincts, plus l'action se déroulera dans le calme et plus vous serez prêtes à réagir à toute éventualité.

Il vaut mieux que les personnes choisissent elles-mêmes le rôle qu'elles tiendront : cela permet qu'elles soient plus à l'aise avec leur rôle qui tiendra mieux compte de

leurs forces et de leurs faiblesses. Il peut être aidant que certains rôles soient portés par 2 personnes qui savent travailler ensemble. Plus les personnes connaissent leur rôle à l'avance, plus elles auront de temps pour s'y préparer.

Dans l'annexe 2 vous trouverez, à titre d'exemple, l'ensemble des rôles utilisés pendant l'occupation du 15 novembre 2010. Selon l'action que vous aurez choisie vous pouvez avoir besoin de l'ensemble ou d'une partie seulement des rôles décrits.

6- Préparer le rassemblement ou manif d'appui

- La personne ou le comité qui prépare la manif d'appui doit compter une personne qui fait partie du comité qui a fait le repérage
- Quel sera le point de rassemblement de la manif d'appui à l'action? Choisir un lieu que l'on pourra diffuser largement sans mettre en péril le secret à garder autour du lieu de l'action tannante.
- Déterminer le parcours que la manifestation va emprunter pour se rendre jusqu'à l'action tannante. Prévoir des autobus ou un transport collectif si nécessaire.
- Prévoir des mécanismes de communication entre la manif d'appui et l'action tannante
- Identifier une personne qui parlera avec les policiers
- une autre qui s'occupera des médias,
- et une autre qui animera la manif (slogans, chansons, etc.)
- Prévoir des prises de paroles pour les personnes qui ont participé à l'action principale (si possible)
- Prévoir l'animation et le déroulement de la manif
- S'assurer d'avoir toujours du monde dans la manif d'appui (faites appel à vos alliéEs et groupes partenaires)

7- Communication

➤ Communication avec les médias

- S'entendre sur le ton et l'image que l'on veut donner de son groupe et de son action et préparer les outils en conséquence
- Préparer des lignes de presse. Incluant une « cassette » : le message principal que l'on veut faire passer et qui tient en une seule phrase que les médias ne peuvent pas couper pour lui faire dire autre chose.
- Préparer les convocations pour les médias
- Préparer les communiqués à envoyer avant, pendant et après l'action
- Cibler certains journalistes et les contacter. Il peut être stratégique de mettre une journaliste de confiance dans la confiance de l'action et même l'inviter à participer directement à l'action.
- Préparer des pochettes de presse
- Prévoir une personne responsable des communications sur le web
- Prévoir des porte-parole dans l'action et dans la manif d'appui et les faire pratiquer à répondre aux médias (elles doivent toujours revenir avec leur cassettes : le message principal en 1 phrase)

- Prévoir des mécanismes pour diffuser de l'info issue directement de l'action et de la manif d'appui (soin particulier pour ce qui se fait dans le feu de l'action ; avec la tension, on peut risquer d'oublier le ton et l'image qu'on veut se donner)

➤ Communication internes

- Élaborer un organigramme de circulation de l'information entre la manif d'appui, l'action tannante et les membres du réseau en action ou en solidarité dans d'autres régions.
- Remettre à chaque rôle clé de l'action tannante et de la manif d'appui une liste des téléphones cellulaires des autres rôles clés et de l'avocat.

➤ Communication avec les personnes ciblées par l'action

- Définir différents scénario de réponse possible par l'élu ou les personnes ciblées par l'action tannantes.
- Élaborer différentes réponses qu'on est prêtes à y donner. (Exemple : qu'est-ce qu'on fait si notre demande est un rendez-vous immédiat avec un ministre mais qu'il nous propose un rendez-vous dans un mois ?)

8- Évaluation

- Prévoir un lieu de rencontre post-action où pourront se rassembler toutes les participantes à l'action principale et au rassemblement d'appui.
- Prévoir un formulaire d'évaluation qui pourra être remis sur place et/ou acheminer par courriel
- Rédiger un bilan et faire parvenir le bilan à toutes les participantes
- Bonifier ce document à partir de vos apprentissages !



« Drop » de bannière sur le pont Jacques-Cartier à Longueuil pendant la marche mondiale des femmes (Action symbolique illégale, Québec, 2010)

Annexe 1 : Les catégories d'actions

Il existe plusieurs types d'actions : action symbolique, action directe, action de résistance créative, action légale, action illégale, désobéissance civile.

L'action symbolique (légale ou illégale) vise à faire pression sur le gouvernement ou une entreprise, pour qu'il ou elle change ses politiques et/ou à rallier l'opinion publique sur un sujet particulier, comme par exemple la violence faite aux femmes. L'impact de ces actions dépend de la bonne foi de la cible à nous écouter et/ou de la couverture médiatique.

Exemple : des manifestations légales comme celles contre la guerre en Irak en 2003 partout au pays. On peut aussi vouloir subvertir les institutions existantes par la parodie. Cette tactique implique de tourner en dérision, de dénoncer et/ou de transformer le sens de tous produits ou phénomènes découlant d'une relation de pouvoir illégitime d'une institution sur la société afin d'en bouleverser la mainmise. La grève des étudiantEs de 2005 était aussi une action symbolique, mais peut devenir de la désobéissance civile si un décret gouvernemental force les personnes à stopper leur grève. Si elles continuent leur grève, cela va alors à l'encontre de la loi.

Exemples : Des phylactères avec des messages anti-pub sexistes collés à côté de la bouche de supermodèles maigres qui nous vendent des cosmétiques ou du linge.

L'action directe vise à modifier directement la situation contre laquelle on manifeste, sans passer par un intermédiaire (comme l'opinion publique ou le gouvernement) pour effectuer les changements. L'action directe ne nécessite pas la coopération des autorités ou des médias pour donner des résultats.

Exemple : l'occupation d'un immeuble vide qui pourrait loger des gens ayant des problèmes de logement. On occupe directement le lieu pour régler un problème de logement, on ne demande pas la permission. L'action directe peut être légale ou illégale.

La désobéissance civile englobe toute infraction ouverte et intentionnelle à la loi, exercée habituellement de façon non-violente, pour des motifs sociaux et politiques. Elle se déroule toujours à visage découvert et ses auteurEs assument les risques de la sanction généralement dans le but de faire changer une loi jugée injuste. Elle est différente de la désobéissance délinquante qui peut se faire à visage couvert et en tentant d'échapper à l'application de la loi.

Exemple : En 1955, aux États-Unis, alors qu'il était illégal pour des noirEs de s'asseoir dans l'autobus à des places réservés aux blancs, Rosa Park a été la première à refuser de céder son siège à un blanc. Son geste contestait la loi jugée injuste et constituait un geste de désobéissance civile.

Un autre exemple ? En France, les *Faucheurs volontaires*, en l'absence de débat démocratique sur les OGM, détruisent les champs de maïs transgénique. Le *Réseau Education Sans Frontières* protège ouvertement les familles sans papier menacées d'expulsion.

L'action de résistance créative peut puiser dans les trois autres types d'action présentés, mais à la différence que la composante créative y est à l'avant-plan. Peu importe l'action, il y aura un aspect créatif, voir même ludique si cela est souhaité! Ce type d'action peut parfois permettre de rejoindre plus de personnes ou d'utiliser l'humour et l'ironie pour atteindre notre cible.

Exemple : aller au bureau d'un ministre avec une énorme fausse seringue pour lui administrer un vaccin contre la maladie du politicien fou (en référence à la maladie de la vache folle). Cette action a déjà été réalisée au bureau de Paul Martin, alors qu'il était premier ministre.

Extrait document préparé par le Comité organisateur de « Toujours RebELLES! », février 2009 et article Delisle-Kruzynski, mai 2007

Exemple d'actions anti-nucléaire pour comprendre :

Action directe légale: construction d'un moulin par la communauté pour produire de l'électricité

Action directe illégale: empêcher la construction de l'usine par un "sit-in"

Action symbolique illégale: occuper les bureaux de la compagnie (n'empêche pas directement la construction)

Action symbolique légale: faire une vigile devant le site de construction

Extrait d'un document du groupe féministe Némésis



Dessin de Makikata

Les *Faucheurs et faucheuses volontaires*, en l'absence de débat démocratique sur les OGM, détruisent les champs de maïs transgénique (Action directe illégale, France, années 2000).

Annexe 2 : Exemples d'actions

Plusieurs actions dérangeantes ou tannantes peuvent être imaginées. Les limites ne tiennent qu'à votre imagination et à la volonté des membres de votre groupe !

Des livres comme le *Guerilla Kit* (voir sections sources et références) propose même des dictionnaires d'actions dont vous pouvez vous inspirer. Nous reproduisons ici un extrait du cahier de Formation sur les actions dérangeantes préparé par le Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ).

- **Pose massive d'autocollants**

Ex. : Le 22 mars 2010, des militantEs anti-pauvreté tapissent le bureau du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de collants avec des messages demandant au ministre d'agir en augmentant les revenus des personnes appauvries.

- **Graffitis**

Ex. : Le 12 octobre 2010, des militantes de FCPASQ font un graffiti sur les vitres du bureau de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour passer leur message « La p♀vreté c'est assez »

- **Perturbation parlementaire**

Ex. : Le 22 septembre 2010, des militantEs du Collectif pour un Québec sans pauvreté interrompent les débats à l'Assemblée nationale pour lire un manifeste intitulé : « Les pauvres sont en colère ». Ils demandent un vrai plan de lutte à la pauvreté.

- **Occupation de bureaux**

Ex. : Le 14 octobre 2010, une dizaine de militantes de la Marche mondiale des femmes (MMF) occupent le bureau de la ministre de la Condition féminine pendant plus de 9h pour obtenir des réponses aux revendications de la MMF.

- **Continuer une pratique illégale**

Ex. : L'avortement a été pratiqué de façon illégale au Québec jusqu'à la fin des années 80. L'accouchement avec sage-femme a aussi été pratiqué de façon illégale jusqu'à la légalisation de la pratique. Encore aujourd'hui, des femmes qui n'ont pas accès aux services de sages-femmes couverts par la RAMQ font appel à des sages-femmes populaires.

- Action symbolique (ex : Livraison de déchets, changement de noms de rues)
- S'enchaîner
- Blocage de rue ou de port
- Ne pas payer une partie de ses impôts (ex : Des impôts pour la paix dénoncent la guerre)
- « Drop » de bannière
- Déménagement de bureau
- Squat-reprise d'immeubles
- Commando bouffe
- Suivre des personnalités publiques partout
- Teach-in (ex : classe dans le cadre d'occupation de lieux comme dans des centres locaux d'emploi ou des banques)
- Paralyser les appareils administratifs et gouvernementaux (ex : envoyer des milliers de plaintes à l'ombudsman)
- Grève sociale
- Théâtre invisible, bris de propriété, affichage sauvage....

Annexe 3 : Exemples de rôles clés dans une action

À titre d'exemple, voici l'ensemble des rôles utilisés pendant l'occupation du 15 novembre. Selon l'action que vous aurez choisie, vous pouvez avoir besoin de l'ensemble ou d'une partie seulement des rôles décrits. Plus tôt une personne sait quel rôle elle aura à tenir, mieux elle pourra s'y préparer.

➤ **Éclaireuse(s)**

- A participé au repérage des lieux ;
- Vérifie que la voie est libre avant l'arrivée de l'ensemble du groupe ;
- Signale à la coordonatrice le moment opportun pour déclencher le début de l'action.

➤ **Coordonatrice(s) de l'occupation**

- Fait partie du groupe qui organise l'action et a participé au repérage des lieux
- Communique constamment avec l'extérieur (manif d'appui);
- Relaye les informations (police, élu ciblé, etc.) aux autres occupantEs;
- Annonce la tenue des caucus;
- Annonce la fin de l'occupation (si sortie avant l'avis d'éviction).

➤ **Responsable(s) des liens avec la police**

- Communique nos intentions;
- Transmet notre volonté que tout se déroule de façon respectueuse, non violente et calme (la personne qui se désigne pour ce rôle doit avoir beaucoup de sang froid);
- Informe la police qu'on a demandé aux employéEs de quitter les lieux;
- Gagne du temps.

➤ **Responsable(s) d'animer les caucus des occupantEs**

- Applique les règles de base d'une animation démocratique (tours de parole, formulation de propositions, etc.) chaque fois que les occupantes ont à prendre une décision ;
- Communiquer ces décisions à la coordination.

➤ **Guetteuse(s) d'ambiance et gestion de conflit**

- Signale aux responsables de l'animation quand le climat général se détériore ;
- Veille au maintien d'une communication respectueuse entre les occupantEs durant les caucus ;
- Si nécessaire, fait de la médiation entre des personnes qui se chicanent.

➤ **Responsable(s) de l'animation (pancartes, slogans, musique, etc.)**

- Planifie, prépare et anime les activités pour les occupantEs : fabrication de pancartes pour installer dans les fenêtres, slogans (important lors de l'entrée dans les locaux), musique, théâtre, etc.

➤ **Responsable(s) des liens avec le personnel**

- Explique au personnel qui nous sommes et les objectifs de notre action;
- Calme le personnel;

- Rassurance sur nos intentions;
- Demande de quitter les lieux (si occupation fermée);
- Fait signer « décharge ». (voir annexe 3 pour une décharge type).

➤ **Porte-parole médias**

- Répond aux journalistes (prévoir une porte-parole dans l'action et une à l'extérieur de l'action)
- Il peut être pertinent et stratégique d'inviter un journaliste de confiance à faire partie de l'occupation (du début à la fin).
- Il peut-être aidant d'avoir une personne qui s'y connaît en communication en appui aux porte-parole.

➤ **Photos et films de l'occupation**

- Transmet des photos et de petits films de l'occupation vers une page Facebook (et demander des renforts pour la manif d'appui à l'extérieur);
- S'assure que tous les occupantEs sont consentantEs à être filméEs et/ou photographiéEs;
- Faire attention au choix des photos prises car, en cas d'arrestation, ces photos pourraient être saisies et servir à incriminer certaines personnes.

➤ **Négociatrice(s) avec les représentants de l' élu ciblé**

- Déterminer si c'est une occupante ou une personne « extérieure » qui aura cette tâche
- Qu'elle soit dans l'action ou à l'extérieur, cette personne se référera aux instances officielles de l'organisme et aux participantes à l'action avant de donner une réponse aux propositions des représentants de l' élu ciblé.

➤ **Responsable(s) de la nourriture et de l'eau**

- Connaître les allergies alimentaires des participantes
- Préparer et distribuer la nourriture

➤ **Responsable(s) médicale**

- idéalement une personne avec son cours de RCR à jour
- donne des soins aux personnes qui en auraient besoin
- connaît le contenu de la trousse de secours apportée sur les lieux de l'action

➤ **Responsable(s) juridique**

- Peut être complètement extérieur à l'organisation et à l'action
- sait le nombre, les noms, les numéros de téléphone des participantes à l'action
- a le numéro de téléphone d'un contact (famille/ami) pour chaque participante
- est en lien avec un avocat prévenu à l'avance de l'action (dans le cas où l'action est illégale ou pourrait le devenir)

➤ **Observatrice(s) d'imprévu**

- Garde l'œil et l'esprit ouverts aux opportunités de déranger plus
- informe la coordinatrice de l'action de ses observations afin que des caucus soient tenus sur les questions soulevées par les nouvelles informations
- ce rôle n'avait pas été prévu lors du 15 novembre et il a été ajouté suite à l'évaluation

Annexe 4 : Éléments à observer lors du repérage des lieux

Nombre d'employés ?

Étages :

- * À quel étage le lieu est-il situé ?
- * Doit-on emprunter des escaliers ou un ascenseur pour y accéder ?
- * Combien d'étages comporte le bâtiment ?

Escaliers et portes de secours :

- Y a-t-il des escaliers de secours ?
- Pouvons-nous y accéder par les étages ?
- Si nous empruntons ces escaliers de secours, est-ce que la porte s'ouvre à l'étage où est situé le bureau ciblé ?

Pièces :

- * Nombre ?
- * Avec ou sans portes ?

Fenêtres :

- * Nombre ?
- * Comment s'ouvrent-elles ?
- * Où sont-elles situées ?

Toilettes :

- * Est-ce qu'il y en a ?
- * Où sont-elles situées ?

Sécurité :

- * Y a-t-il un système d'alarme ?
- * Y a-t-il un corps d'agents et d'agentes de sécurité ?
- * Présence de caméras ?

Heures d'ouverture ?

**** Si possible, dessiner un plan des lieux**

Annexe 5 : Exemple de lettre de consentement

Ville, Date

LETTRE DE CONSENTEMENT

Je _____ accepte de demeurer à l'intérieur de l'occupation et confirme qu'on m'a informé(e) que je peux quitter les lieux librement et en tout temps.

EmployéE :

Nom en lettres moulées

Signature

Déléguée pour les occupantes :

Nom en lettres moulées

Signature

Témoin :

Nom en lettres moulées

Signature

Annexe 6 : Exemple de questionnaire de recrutement

À titre d'exemple, voici le questionnaire de recrutement qui a été utilisé pour l'action du 15 novembre 2010.

1-Différentes façons de s'impliquer

Il y a plusieurs façons de participer à la journée d'action tannante:

- guêpes (participer directement à l'action tannante)
- abeilles (depuis sa région faire des interventions sur les blogues, journaux ou radios locales)
- fourmis zélées (organiser une action locale dans sa région)

Toutes les façons de s'impliquer sont importantes pour la réussite de l'action. Il est essentiel de choisir une façon avec laquelle on est à l'aise et qui ressemble à la manière dont on veut entrer en action. Il est important de se respecter avec ses peurs, ses limites et son écoeurantite tout comme de respecter les autres avec leur propre écoeurantite, peurs et limites.

2- Casier judiciaire

Le comité de coordination de L'R donne un mandat d'action dérangeante qui requiert la dispersion après un premier avertissement de la part de la police. Malgré cela l'action pourrait comporter un risque d'arrestation. Une arrestation pourrait entraîner un casier judiciaire dans certains cas. Il existe donc un risque (minime) d'avoir un casier suite à cette action.

a) Avez-vous des antécédents judiciaires? Les conséquences d'une arrestation sont plus graves pour une personne qui a déjà un casier judiciaire.

b) Êtes-vous une immigrante en processus d'obtention d'un statut de citoyenne? Un casier judiciaire peut être un problème pour une immigrante qui n'est pas encore citoyenne (entrave à l'obtention de la citoyenneté pour une résidente permanente, renvoi dans le pays d'origine pour autre statut d'immigration, impossibilité de parrainer, etc.)

c) Le fait d'avoir un casier peut être un problème pour occuper un emploi qui demande de prendre soin de personnes vulnérables (gardienne d'enfant, garde malade, infirmière, etc.) ou dans des emplois qui requièrent un respect rigoureux de la loi (avocat, police, etc.). Certains pays n'autorisent pas les voyageurs qui ont un casier judiciaire (États-Unis).

3- Quatre jours ou plus, loin de chez-vous

L'action pourrait déboucher sur une situation où vous seriez pendant 4 jours ou plus loin de chez vous.

a) Avez-vous besoin de prendre des médicaments ou de soins particuliers?

b) Avez-vous des responsabilités qui requièrent une présence quotidienne? Si oui, êtes-vous en mesure de vous décharger de ces responsabilités pour une période de 1 à 4 jours mais prévue 15 jours à l'avance?

c) L'action pourrait impliquer l'arrestation et un passage en prison. Êtes-vous claustrophobe?

4- Quelles sont vos forces?

Discuter avec la personne de ses forces et intérêts pour déterminer avec elle dans quelle taches elle sera la plus utile et à l'aise (Médias? web? Outils de communication? Négociation? Réanimation cardio-respiratoire (RCR)? Prise de parole? Animation? Gestion de conflit, etc.)

5- Les coordonnées

Nom, prénom, téléphone, courriel personnel, personne à rejoindre en cas d'urgence, date de naissance (ou au moins année).

6- Référence

Si personne ne la connaît lui demander qui la recommande.



Andrea Needham, Joanna Wilson, Lotta Kronlid et Angie Zelter ont saboté un jet militaire destiné au bombardement du Timor oriental. Leur action a causé 3 millions \$ de dommages. Elles ont été acquittées devant jury parce qu'elles ont agi par nécessité.

Action directe illégale, Angleterre, 1998

Sources et références

ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante), *ABC de l'occupation, Guide pratique destiné aux syndicats étudiants pour l'organisation d'occupations*, <http://www.asse-solidarite.qc.ca/IMG/pdf/ABCcoccup.pdf>

Morjane Baba, *Guerilla Kit, Ruses et techniques des nouvelles luttes anticapitalistes*, Éditions La Découverte, 2003

COBP (collectif opposé à la brutalité policière), *Surprise ! On a des droits ?!* <http://blocpot.qc.ca/node/143> Attention les sections sur l'arrestation et la détention ne sont plus à jour : en 2011 la police a le droit de détenir des personnes sans motif pendant plusieurs heures. Ces personnes doivent s'identifier. Ces sections ne peuvent pas être mises à jour car les réglementations sur le sujet changent rapidement.

Comité « tannantes » de L'R des centres de femmes du Québec, *Bilan de l'action tannante de novembre 2010 et de son organisation*, printemps 2011.

CQMMF, *Petit guide sans prétention pour organiser des actions dérangeantes*, produit dans le cadre de la 3^e action internationale de la Marche mondiale des femmes, août 2010.

Catherine Fortin, *Planifier une action directe symbolique*, formation pour la CQMMF, septembre 2010.

FCPASQ (Front commun des personnes assistées sociales du Québec), *Formation sur les actions dérangeantes - Cahier des participantes*, février 2011

Anna Kruzynski, *Envie d'être tannantes! Sommes-nous mûres pour de l'action directe?*, atelier animé au 25^e congrès de L'R des centres de femmes du Québec, Saguenay, Québec, juillet 2010.

Ce document a été préparé par le comité « Tannantes » 2010

Johanne Alarie, Collectif féministe Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscaminque
Louise Beaudry, Avec des Elles, Lanaudière
France Lavigne, Centre de femmes de Shawinigan, Mauricie/Centre-du-Québec
Silvia Martinez, L'Écho des femmes de la Petite-Patrie, Montréal/Laval
Manon Massé, Centre des femmes de Laval, Montréal/Laval
Rosa Turgeon, Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, Montréal/Laval
Nesrine Bessaïh, de l'équipe de travail, responsable du comité



L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC

JUIN 2011